



Service Civique Génération 2024

Une mission « Célébrations » pour les collectivités Terre de Jeux 2024

Webinaire du 16 janvier 2024



Direction de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et
aux sports (DRAJES)



Mots d'accueil

- **Pascal ÉTIENNE**, Directeur de région académique, à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- **Émilie LÉPRON**, Directrice du Comité Régional Olympique et Sportif



Programme du webinaire

- Repérer les acteurs du programme « Génération 2024 – Mission Célébrations »
- Le Service Civique en quelques informations clés
- Le Service Civique en Occitanie
- L'année Olympique et Paralympique en Occitanie
- Service Civique et JOP 2024 : un grand programme national « Génération 2024 »
- Présentation de la mission « Célébrations »
- Modalités d'engagement pour les collectivités
- L'accompagnement proposé aux collectivités
- Ressources disponibles et contacts utiles

Repérer les acteurs du programme « Génération 2024 – Mission Célébrations »

- Le COJOP – Paris 2024
- L'Agence du Service Civique
- Le Comité National Olympique et Sportif Français
- La Direction de région académique, à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Le Comité Régional Olympique et Sportif
- Les services départementaux jeunesse, engagement et sports
- Les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs
- Les collectivités territoriales Terre de Jeux 2024

Le Service Civique en quelques informations clés (1/2)

- ✓ Un programme d'**engagement citoyen** pour la jeunesse,
- ✓ pour les **16/25 ans**, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap,
- ✓ **10 domaines** de mission,
- ✓ des **missions de 8 mois** en moyenne, à raison de 24 heures minimum par semaine,
- ✓ réalisées au sein d'associations, de **collectivités territoriales** et d'établissements/services publics,
- ✓ un statut protecteur pour les volontaires : **le volontariat**,
- ✓ des **droits** pour les volontaires : indemnisation, droits sociaux, accompagnement (tutorat, formation, accompagnement au projet d'avenir).

Le Service Civique en quelques informations clés (2/2)



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

1 Intérêt général

Le Service Civique est un engagement au service de l'intérêt général, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la solidarité.

2 Citoyenneté

Tout au long de la mission de Service Civique, les volontaires vivent une expérience de citoyenneté et d'ouverture sur le monde, via la mission qu'ils réalisent, via leur environnement d'accueil (association, service de l'Etat, collectivité territoriale...) ou via les formations qu'ils reçoivent.

3 Mixité

Le Service Civique a pour objectif de faire vivre une expérience de mixité aux volontaires. Leur mission doit leur permettre de rencontrer des personnes différentes et d'être confrontés à un environnement avec lequel ils n'auraient pas été naturellement en contact, que cela soit à travers les publics ou d'autres volontaires aux profils variés avec qui ils interviennent ou qu'ils pourront rencontrer pendant la durée de leur Service Civique.

4 Accessibilité

Les missions de Service Civique doivent être accessibles à tous quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leur parcours ou leur formation initiale. Le processus de sélection doit tenir compte de ce principe fondamental et se faire sur la base de la motivation des jeunes à s'engager.

5 Complémentarité

Les missions proposées aux volontaires au sein des structures d'accueil sont complémentaires de celles des salariés, des bénévoles et des stagiaires et ne peuvent s'y substituer. Elles ne peuvent être indispensables au bon fonctionnement habituel des organismes. Elles permettent de proposer des actions socialement innovantes et de nouvelles façons d'intervenir au profit des bénéficiaires de l'organisme d'accueil.

6 Initiative

Le Service Civique permet aussi bien aux jeunes qu'aux organismes de tester de nouveaux projets et de nouvelles méthodes. Les volontaires doivent pouvoir faire preuve d'initiative tout en respectant les règles de vie et le fonctionnement de l'organisme qui les accueille.

7 Accompagnement bienveillant

L'accompagnement des volontaires est au cœur du projet d'accueil. Le Service Civique est un temps de transmission entre chaque jeune engagé et son tuteur ou les autres membres de son organisme d'accueil. C'est également pour lui un temps de réflexion et de maturation de son projet d'avenir. Dans un environnement bienveillant, les volontaires s'ouvrent aux autres, découvrent, progressent dans leur mission, dans leur projet de vie, dans leur parcours et dans leur vision du monde.

8 Respect du statut

Le Service Civique est inscrit dans le code du service national. C'est un statut encadré fondé sur le volontariat et la réciprocité entre les volontaires et les organismes d'accueil. Pour la réussite de la mission de Service Civique, le cadre doit être connu, reconnu et respecté par l'ensemble des salariés, bénévoles, agents, bénéficiaires ou usagers des organismes d'accueil.

Huit principes fondamentaux à respecter

- Intérêt général des missions
- Expérience de citoyenneté
- Mixité
- Accessibilité des missions
- Complémentarité des statuts
- Marges d'initiative
- Accompagnement bienveillant
- Respect du statut des volontaires

Le Service Civique en Occitanie

- **Une stratégie régionale de développement en 4 axes**

- **Axe 1** - Rapprocher l'offre et la demande de missions
- **Axe 2** - Développer l'offre de missions dans les domaines prioritaires et plébiscités par les jeunes
- **Axe 3** - Veille qualité
- **Axe 4** - Valorisation, reconnaissance de l'engagement et des compétences développées

- **Plus de 8 500** nouveaux volontaires par an
- **70 567** volontaires depuis 2010
- **1 184** organismes d'accueil, dont **176** collectivités territoriales



Des temps forts de mobilisation nationale et territoriale

L'année Olympique et Paralympique en Occitanie

- Semaine Olympique et Paralympique – *du 2 au 6 avril 2024*
- J-100 – *17 avril 2024*
- Journée Olympique - *23 juin 2024*
- Relais de la flamme – Démarre le *8 mai 2024*
- Les Jeux – *du 26 juillet au 11 août 2024 / du 28 août au 8 septembre 2024*
- ...



Les labels d'animation à destination des territoires

L'année Olympique et Paralympique en Occitanie

- Centres de Préparation aux Jeux
- Terre de Jeux 2024
- Génération 2024
- Club 2024
- Service civique



L'année Olympique et Paralympique en Occitanie

Mobilisation du sport et de l'Olympisme comme outils d'éducation et d'éveil à la citoyenneté : l'offre « sport et Olympisme du CROS »

- Différents outils : ateliers de sensibilisation / initiations sportives / échanges SHN
- Différents publics
- Différents niveaux d'accompagnement

Service Civique et JOP 2024 : un grand programme national « Génération 2024 »



- Un label « Génération 2024 »



- Une mission « Célébrations » pour les collectivités Terre De Jeux

La mission « Célébrations » - présentation



Préambule : définition des « Célébrations » :

- Relais de la flamme
- Ensemble des animations organisées en dehors des sites sportifs durant les Jeux
(diffusion d'épreuves, initiations sportives, animations culturelles, mise en valeurs des athlètes, ...)

La mission « Célébrations » - présentation



La Mission « Célébration » :

- **Conception** : Paris 2024 et Agence du Service Civique
- **Enjeu** : susciter l'engagement et mobiliser les jeunes sur des actions « avant, pendant et après » les Jeux de Paris 2024
- **Objectif** : accompagner les collectivités dans le déploiement des « Célébrations » avant, pendant et après les Jeux
- **Principales missions des volontaires** : créer/renforcer les liens entre CT et acteurs locaux pour mettre en place des animations dans le cadre des célébrations auprès des différents publics (grand public, scolaires, seniors, personnes en situation de handicap, ...)

La mission « Célébrations » - présentation

- ✓ Quelques exemples : fiche mission type

En amont des temps de Célébrations

- Être ambassadeur des Célébrations des Jeux Olympiques et Paralympiques dans les territoires
 - o Soutenir la collectivité dans la prise de contact avec les acteurs locaux
 - o Aider à la création d'animations de Célébrations de la collectivité en s'appuyant sur les fiches actions et le kit des Célébrations fournis par Paris 2024
 - *Par exemple : un événement organisé le jour de l'allumage de la Flamme en 2024 à destination des habitants de la collectivité ;*
 - o Participer à la préparation des animations des acteurs locaux
 - *Par exemple : la découverte par les élèves des établissements Générations 2024 des lieux culturels et iconiques traversés par le Relais de la Flamme ; la mise en place de découverte de sports ou para sports avec les associations sportives locales ;*
 - o Accompagner la mise en place de la programmation sur les Célébrations
 - o Accompagner le déploiement du Kit Célébration
 - o Accompagner la mise en place des animations sur la carte des Jeux
- Porter les programmes de Paris 2024 au sein de la collectivité (TDJ, Génération 2024, ...)

La mission « Célébrations » - présentation



Quelques exemples : fiche mission modèle

Pendant les temps de Célébrations (Relais de la Flamme, Clubs 2024, kit des Célébrations, Carte des Jeux...)

- Aider à la mise en place et participer aux animations de la collectivité sur les zones de Célébrations, en s'appuyant sur les fiches actions et le kit des Célébrations fournis par Paris 2024
 - *Par exemple : promouvoir une pratique sportive éco-responsable, co-animer un stand de la collectivité...*
- Aider à la coordination des animations des acteurs locaux sur les zones de Célébrations
 - *Par exemple : accompagner les associations sportives dans le cadre d'animations sportives ou para sportives, et notamment à destination des enfants de la collectivité*
- Épauler le responsable du programme « bénévoles » de la collectivité (si programme existant) : faire connaître le programme au public dans une perspective de recrutement, participer et transmettre des informations lors des rassemblements de bénévoles

La mission « Célébrations » Présentation

Informations utiles et recommandations

- La mission peut être modulée selon les besoins de la collectivité territoriale, dans le respect du cadre légal (par exemple elle peut être complétée par une autre mission pour effectuer les 24 heures/semaine)
- La durée des missions : 6 à 8 mois
- L'accueil de binômes de volontaires est possible (sous réserve des capacités d'accueil et d'accompagnement de la collectivité : locaux, tutorat...)
- La période recommandée : mi-janvier – mi-septembre pour couvrir l'ensemble des célébrations et la période des Jeux





Les plus-values attendues pour les collectivités territoriales

- Développer l'engagement et la citoyenneté des jeunes sur le territoire
- Démultiplier l'impact des animations programmées, aller vers de nouveaux publics
- Faire vivre les Jeux aux jeunes
- Bénéficier d'un nouveau regard sur les projets
- Amorcer l'engagement de la collectivité dans le Service Civique avec une possible extension à d'autres domaines

Les avantages pour les jeunes volontaires engagés

- Amorcer des parcours d'engagement citoyen, utiles à la collectivité et aux acteurs du sport
- Se sentir acteurs à part entière, des Jeux de Paris 2024
- Participer au rassemblement national au COJOP - Paris 2024 afin de comprendre l'enjeu des Célébrations et être intégré à la dynamique du projet
- Bénéficier de formations digitales proposées par l'académie de Paris 2024
- Participer à une séance d'accompagnement et bénéficier de la reconnaissance et valorisation de des compétences acquises durant la mission

La mission « Célébrations » - présentation



Important : un volontaire ne peut pas

- Encadrer la pratique sportive
- Exercer des tâches administratives ou logistiques liées au fonctionnement courant de la collectivité
- Assurer la gestion des locaux et l'entretien des installations sportives, arbitrer, assurer la communication de la collectivité

La mission « Célébrations » - modalités d'engagement pour les collectivités



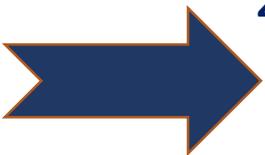
3 situations possibles

1. La collectivité « Terre de Jeux » est déjà agréée Service Civique



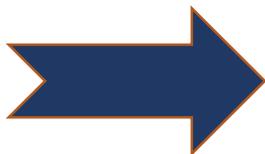
Elle demande l'ajout de la mission « Célébrations » dans son agrément, via une demande d'avenant à adresser au SDJES de son territoire

2. La collectivité « Terre de Jeux » n'est pas agréée Service Civique et souhaite le devenir



Elle demande l'agrément Service Civique auprès du SDJES de son territoire

3. La collectivité « Terre de Jeux » n'est pas agréée Service Civique et ne souhaite pas le devenir dans l'immédiat



Elle recourt à l'intermédiation d'une structure habilitée : CROS, CDOS (ou autres)

La mission « Célébrations » - l'accompagnement proposé aux collectivités

L'accompagnement par le CROS et les CDOS / la DRAJES et les SDJES

- ✓ Promotion de la mission
- ✓ Accompagnement des collectivités territoriales (avec ou sans agrément) :
 - Expertise sur le Service Civique et mise à disposition d'outils
 - Expertise sur l'Olympisme, connaissance du projet Paris 2024 et mise à disposition d'outils pour accompagner au déploiement de la mission
 - Offre de formation civique et citoyenne « sport et Olympisme »
 - Proposition de temps de rassemblement

La mission « Célébrations » - l'accompagnement proposé aux collectivités

Les ressources disponibles

- [Mission type et note de présentation de la mission « Célébrations »](#)
- [Site Génération 2024](#)
- [Site Service Civique](#)
- [Site CROS](#)
- [Site DRAJES](#)

Contacts

CROS Occitanie

- Clémence COUDERT
06 47 47 16 34 – 05 34 25 13 03
clemencecoudert@franceolympique.com

CDOS

- [Liste et coordonnées](#)

DRAJES

- Rodolphe BERNEISE
06 63 02 83 72– 04 48 18 40 46
rodolphe.berneise@region-academique-occitanie.fr

SDJES

- [Liste et coordonnées](#)



Merci pour votre participation